S.M.G.S.E.
Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTÉREL

DEPARTEMENT DU VAR **REPUBLIQUE FRANCAISE**

Arrondissement de DRAGUIGNAN

SÉANCE DU JEUDI 18 JUIN 2026

Nombre de membres en exercice	**14**
Membres présents *(titulaires et suppléants)*	**11**
Membres votants + procurations	**12**
DÉLIBÉRATION N° 2026-027	

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE DIX HUIT JUIN A NEUF HEURES,
se sont réunis en réunion ordinaire au siège du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel, S.M.G.S.E. 1849 route du Gargalon,Natura parc– Bâtiment D5-Acanthe à Fréjus (83600), les membres du Comité syndical légalement convoqués le 12 juin 2026, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel et Maire de Théoule-sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Géraldine GRAMARD – Michel BOURDIN - Sylvie BLANC – Jacqueline PEREZ - Olivier CLEUZIOU – Philippe ELIE – Catherine BRIE - Jean CAYRON – Pascale TESSONNEAU - Thierry MONDIÈRE
(Hervé CHIRON - Alain MILLANELLO)

ABSENTS EXCUSÉS :

Charles MARCHAND - Julien AUGIER

ABSENTS REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, a donné pouvoir de voter en son nom :

- **Mireille ANILLO** (Pouvoir donné à **Thierry MONDIERE**)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : **Jacqueline PEREZ**

…..*…..

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260618-2026-027-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026

<u>OBJET</u> : DEMANDE D'UN SOUTIEN FINANCIER AU TITRE DES SITES EMBLEMATIQUES DU PROJET GRAND SITE DE FRANCE MASSIF DE L'ESTEREL POUR LES ETUDES RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE LA PORTE D'ENTREE DE MALPASSET AUPRÈS DE LA DREAL PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants relatifs aux syndicats mixtes,

VU les compétences exercées par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel en matière de gestion et de valorisation du massif de l'Estérel,

VU la démarche de labellisation Grand Site de France engagée sur le territoire du Massif de l'Estérel et portée par le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel,

VU le plan de financement prévisionnel,

CONSIDÉRANT :

- Les compétences du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel dans toutes actions en vue de la protection, la valorisation et la préservation du massif de l'Estérel.

EXPOSE :

Depuis 2018, le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel conduit la démarche Grand Site de France et a validé l'étape institutionnelle de Projet Grand Site de France (PGSF) en 2024. Cette dernière souligne la reconnaissance des efforts entrepris pour préserver et valoriser durablement le Grand Site.

L'objet de la présente délibération, est de formuler une demande de soutien financier à hauteur de 40 000 € auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur pour l'ensemble des études à partir de l'avant-projet sommaire jusqu'aux études de projet (PRO), ainsi que les démarches réglementaires préalables aux travaux d'aménagement de la porte d'entrée secondaire de Malpasset située sur la commune de Fréjus.

Cette aide financière permettra de subventionner la réalisation des études préalables aux travaux d'aménagement du site de Malpasset, incluant la constitution de tous les dossiers et études réglementaires et techniques liées aux futurs travaux.

<u>COÛT DE L'OPÉRATION</u>

La subvention à demander à la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève à **40 000,00** euros, soit 50% du montant total estimé des dépenses de la mission de **80 000,00 €**.

DEPENSES		RECETTES		
		Subvention DREAL	Subvention REGION SUD	Autofinancement
Etudes	80 000,00 €	40 000,00 €	24 000,00 €	16 000,00 €
TOTAL	**80 000,00 €**	**40 000,00 €**	**24 000,00 €**	**16 000,00 €**

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260618-2026-027-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la demande de subvention auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action du Projet Grand Site de France - Massif de l'Estérel,

SOLLICITE un montant de 40 000 € de subvention en section d'investissement pour le soutien à la réalisation des études préalables aux travaux d'aménagement de la porte d'entrée secondaire de Malpasset ainsi que des dossiers réglementaires afférents,

S'ENGAGE à ce que le dossier soit réexaminé par le Comité syndical en cas de rejet, total ou partiel, de la demande de financement,

S'ENGAGE à financer, une fois l'arrêté attributif de subvention obtenu, la part des dépenses qui ne sera pas couverte, avec la participation des communes et les ressources propres du Syndicat,

S'ENGAGE à mettre en œuvre l'action décrite dans cette demande,

CERTIFIE que le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution,

INSCRIT les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants,

AUTORISE Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour l'instruction et le dépôt de cette demande de subvention.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ en séance les jours, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Le 18 juin 2026

Le secrétaire de séance

Jacqueline PEREZ

LE PRÉSIDENT

SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE L'ESTEREL

Georges BOTELLA

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20260618-2026-027-DE
Date de réception préfecture : 22/06/2026